

Article I – ORGANISATION

- I.1. Le Loire Paddle trophy est organisé par l'association SENS CORSICA (Sport Environnement Nature Santé Corsica)
- I.2. L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- I.3. L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.
- I.4. En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, épidémie, météo dangereuse) l'épreuve peut être reportée.
- I.5. L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.
- I.6. Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement.
- I.7. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone
- I.8. Les droits sur le concept, le règlement, la marque, les images vidéo et film sont protégés.
- I.9. La langue officielle du Loire Paddle trophy est le français.
- I.10. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article II – LES CONCURRENTS

- II.1. Les concurrents sont tenus d'être couverts par une assurance sociale ou de souscrire une assurance personnelle.
- II.2. Tout concurrent doit être âgé de plus de 18 ans ou fournir un certificat d'autorisation parentale.
- II.3. Les concurrents doivent porter en permanence le marquage de l'organisation depuis les vérifications jusqu'à la remise des prix incluse, ainsi que lors de tous les rapports avec les médias. Les prix ne seront attribués qu'aux concurrents porteurs de leur chasuble.
- II.4. Tout concurrent atteste savoir nager.
- II.5. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par un médecin de course pour raison médicale.
- II.6. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par la direction de course pour raison d'inaptitude.
- II.7. Tout concurrent à un parcours de course remettra à l'organisation, avant le départ, sa licence sportive de surf ou SUP ou Kayak (pour les surf ski et pirogues) en cours ou un certificat médical de moins de 1 an de non contre-indication de la pratique du sport en compétition (Ministère des Sports : Principe : L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée. Exception : A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition.)
- II.8. Tout concurrent atteste être médicalement apte à participer aux épreuves et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même.

Article III – LA COURSE

- III.1. Comité de Course
 - Le Comité de Course est composé d'un directeur de course, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité, d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices.
 - Les réclamations doivent être remises à un membre du comité de course
 - Toute réclamation doit être remise au plus tard 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.
- III.2. Parcours
 - III.2.A. Départ
 - L'émargement avant le départ est obligatoire
 - Dernier départ autorisé : 3 minutes après le signal
 - III.2.B. En course
 - Le parcours affiché au départ est obligatoire.
 - Tout écart du parcours sera pénalisé par la mise hors classement.– La course et son parcours peuvent être modifiés à tout moment par la direction de course.
- III.3. Classements

Toute course fera l'objet d'un classement dans chaque catégorie. Le classement général du Loire paddle trophy sera effectué au cumul des temps de toutes les courses longue distance.

III.3.A.Elites

La taille minimum de planche acceptée est de 12.6 pieds. Les moins de 16 ans ne sont pas admis sur les courses « Elites » 14'

Classement Individuel masculin Elite

– 14 pieds maxi

Classement Individuel féminin Elite

– 14 pieds maxi

Classements complémentaires facultatif

Kahunas mixte : 46 – 49 ans

Grands Kahunas mixte : 50 ans et +

III.3.B. Classements Amateurs

Classement Individuel masculin Amateurs

14' max

Classement Individuel féminin

-14' max

III.3.C. Classements Loisirs

Classement Individuel masculin Loisirs

14' max

Classement Individuel féminin Loisirs

-14' max

III.4. Contrôles de passage

Les concurrents doivent faire en sorte que les numéros figurant sur leur chasuble soient visibles en permanence. Le bracelet de chronométrage remis à l'inscription doit être porté à la cheville. L'échange de bracelet de chronométrage entre concurrents (même par erreur) vaudra mise hors classement. La non-restitution du bracelet magnétique sera facturée 30 euros

III.3.D. Classements Pirogues

Classement Individuel masculin

Classement Individuel féminin

III.5. Abandon

- Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

- Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du « YES ». Si impossible, se tenir allongé sur la planche.

-Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO »

III.6. Sécurité

-Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

– Les conditions météo peuvent entraîner des modifications de parcours.

– Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement.

– La progression se fait sur parcours ouvert, comme il est d'usage sur les épreuves «Aventure».

Les concurrents sont impérativement soumis au code maritime en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité.

La responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.

– La solidarité est obligatoire. Les règles de solidarité en mer et fleuves s'appliquent. Des bonus en temps rendu pourront être accordés à des concurrents ayant agi par solidarité pour des raisons de sécurité.

III.7. Moyens de progression

Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur) Les concurrents progressent en position debout, à l'aide d'une pagaie simple En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs

III.8. Matériel Obligatoire pour toutes les courses longue distance chronométrées en Stand Up Paddle

- Brassière 50 newtons aux normes CE. (le gilet à percussion est autorisé à condition d'assurer une flottabilité d'au moins 50N et être estampillé « CE »)
- Gourde ou Camelback et nourriture pour un effort de trois heures
- Leash en place
- Pagaie simple
- Dossard avec numéros et bracelet de chronométrage (attribués par l'organisation).Le dossard doit être porté en permanence de façon visible, remise des prix comprise.
- Prévoir vêtement néoprène qui peut être rendu obligatoire en fonction des conditions météo. (Shorty+lycra, ou combinaison long john+lycra, ou veste néoprène)

III.8.A Matériel Obligatoire pour toutes les courses longue distance chronométrées en Surf Ski et Pirogue

- Brassière 50 newtons aux normes CE.(pas de gilet à percussion)
- Gourde ou Camelback et nourriture pour un effort de trois heures
- Dossard avec numéros et bracelet de chronométrage (attribués par l'organisation).Le dossard doit être porté en permanence de façon visible, remise des prix comprise.
- Prévoir vêtement néoprène qui peut être rendu obligatoire en fonction des conditions météo. (Shorty+lycra, ou combinaison long john+lycra, ou veste néoprène)

III.9. Mise hors course

– L'organisation décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop attardés.

Article IV – ÉQUIPEMENT

Équipement de sécurité

Les concurrents doivent être en possession tout au long de la compétition des équipements conformes aux spécifications définies dans « Matériel obligatoire » et des règles en vigueur en France.

Équipements interdits

Moyens de progression autres que ceux qui sont obligatoires.

Équipements conseillés en fonction des conditions météo:

-Chaussons néoprène.

S'il y a un courant important et des obstacles sur les berges, le leash sera interdit.

Article V – PARRAINAGE

V.1. Emplacements réservés à l'organisation

- L'organisation fournit à chaque concurrent un dossard aux couleurs des partenaires de l'organisation. Les concurrents doivent le porter en permanence depuis les vérifications jusqu'à la fin de la remise des prix.

Article VI – PÉNALITÉS

Les pénalités sont prononcées par le Comité de Course

VI.1. Marquages

- Absence du marquage obligatoire : mise hors course

VI.2. Matériel obligatoire

Absence de dossard (chasuble): mise hors course

Absence de brassière de sauvetage:mise hors course

Dossard sous la brassière : mise hors course

Absence de leash à poste: mise hors course

Autre élément manquant : 1 heure par infraction

VI.3. Non-respect de l'environnement

- Deux heures de pénalité par infraction commise en mer comme à terre.

VI.4.Assistance illégale (ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance au départ ou à l'accostage, porteur de planche à l'arrivée...)

– déclasserement de 10 places

VI.5. Départ anticipé

– déclasserement de 10 places

VI.6. Arrivée de la course longue distance sans porter planche et pagaie

– non classé jusqu'à passage de ligne conforme.

VI.7. Plus de 5 coups de rame sans être debout

– déclasserement de 10 places

VI.8. Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public

– Disqualification

VI.9 Non-passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par la direction de la course

-Disqualification

VII.3. Clôture des inscriptions

LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS DANS CHAQUE CATEGORIE POURRA ETRE ANNONCEE SANS PREAVIS

VII.4. Annulation d'inscription

En cas d'annulation par le concurrent inscrit, l'organisation retient 50 % du montant de l'inscription jusqu'à 1 mois de l'épreuve. Tout remboursement ne sera effectué qu'après l'événement.

Aucun remboursement du montant de l'inscription n'est effectué pour une annulation dans le mois précédant l'épreuve (sauf certificat médical signé par un médecin)

VII.5. Refus d'inscription

Le Loire paddle trophy est une épreuve dite sur invitation. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout concurrent

VII.6. engagements du concurrent inscrit

Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents

Déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité,

Déclarent accepter la charte environnement de SENS CORSICA

Déclarent accepter d'être surveillés, filmés et photographiés par un ou plusieurs drones.

Affirment sur l'honneur bénéficier d'une couverture d'assurance.